

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE
REPUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES
AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES
DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET JURIDIQUES
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
Division des Associations

Arrêté n° 00248 /MISPD/ACR/DGAPJ/DLP

du 19 AVR 2017

Autorisant l'association dénommée : «**Institut d'Audit Interne du Niger (I.I.A-Niger)**» à exercer ses activités au Niger.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu l'Ordonnance 84-06 du 1^{er} mars 1984, portant régime des associations, modifiée et complétée par la Loi n°91-006 du 20 mai 1991 ;
- Vu le Décret n°84-49 du 1^{er} mars 1984, portant modalités d'application de l'Ordonnance 84-06 du 1^{er} mars 1984, portant régime des associations ;
- Vu le Décret N°2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-207/PRN du 11 avril 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n°2016-291/PRN du 09 juin 2016 ;
- Vu le Décret n°2016-208/PM du 11 mai 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2016-296/PRN du 17 juin 2016 ;
- Vu le Décret n°2016-344/PRN/MISPD/ACR du 08 juillet 2016, portant organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ;
- Vu le Décret n°2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°0699/MI/SP/D/ARC du 21 novembre 2016, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses et déterminant les attributions de leurs responsables ;
- Vu la lettre n°0773/MF/SG/DL du 21 mars 2017 ;
- Vu la lettre n°0429/MJ/GS/DLR du 22 mars 2017 ;
- Vu les statuts de l'association concernée ;

ARRETE



Article premier : L'association dénommée : «**Institut d'Audit Interne du Niger (I.I.A-Niger)**», telle que définie par ses statuts, est autorisée à exercer ses activités au Niger.

Article 2 : L'association dénommée : «**Institut d'Audit Interne du Niger (I.I.A-Niger)**» vise les objectifs spécifiques suivants :

- servir d'interlocuteur entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, les institutions réglementées et les régulateurs, pour tout ce qui a trait à la définition et à l'organisation de l'audit interne et du contrôle interne ;

- contribuer à veiller sur la réglementation des textes régissant l'Audit et le Contrôle Interne au Niger ;
- d'organiser des séminaires de formation, des colloques, des congrès ou des conférences sur la fonction de l'audit interne et sur le contrôle interne ;
- contribuer à organiser en collaboration avec l'Institut of Internal Audit, des examens de certification, notamment le "Certified Internal Auditor (CIA)" ;
- tisser des relations de partenariat ou de convention avec des institutions ou organismes notamment la Cour des Comptes, l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agrées (ONECCA), etc..

Article 3 : Le Bureau Exécutif National de l'association dénommée : «**Institut d'Audit Interne du Niger (I.I.A-Niger)**» est composé ainsi qu'il suit :

Président Exécutif : Amadou DJIBO, né le 03/05/1970 à Say, Chef de Département Audit et Contrôle Interne à l'ARTP à Niamey, Cel. : 99 72 39 80 ;

1^{er} Vice-président : Idi MALLAM ALI, né le 25/05/1974 à Zinder, Inspecteur Principal des Impôts à la DGI, Cel. : 96 96 95 64 ;

2^{ème} Vice-président : Moussa MOUMOUNI BOUBACAR, né le 24/08/1964 à Niamey, Chef Cellule Grands Projets à la NIGELEC - Siège, Niamey, Cel. : 90 90 09 10 ;

Secrétaire Général : Moustapha AWAMI, né le 17/09/1970 à Diffa, Directeur de l'Audit Interne à la Banque Atlantique à Niamey, Cel. : 90 04 55 35 ;

Secrétaire Général Adjoint : Moumouni KARIM, né le 18/01/1975 à Niamey, Responsable Contrôle Permanent à BOA-Niger, Cel. : 97 57 57 57 ;

Trésorier Général : Idrissa SABBOU, né le 1^{er}/01/1969 à Derkindé (Téra), Directeur de l'Audit Interne à la BCEAO-Niger à Niamey, Cel. : 96 96 70 01 ;

Trésorière Générale Adjointe : Mme Amadou BAGALE, née le 20/06/1974 à Diffa, Compliance Officer à la BOA-Niger, Cel. : 96 26 24 06 ;

Chargé de la Communication et des Relations Extérieures : Moustapha ABOUBAKAR, né le 01/01/1972 à Baroua/Diffa, Superviseur Administrateur Financier à RAE-Niger, Cel. : 96 53 21 13 ;

Assistant, Chargé de l'Organisation et des Evènements : Maman ISSA OUSMANE, né le 14/08/1978 à Zinder, Directeur de l'Audit Interne à la Banque Islamique du Niger, Cel. : 99 98 58 64.

Article 4 : Tout changement intervenu dans la direction ou dans l'administration de l'association dénommée : «**Institut d'Audit Interne du Niger (I.I.A-Niger)**» ou toute modification apportée à ses statuts et règlement intérieur doit faire l'objet d'une déclaration écrite à l'autorité administrative qui a reçu la déclaration de fondation dans les trente (30) jours qui suivent ledit changement ou ladite modification.

Article 5 : L'association dénommée : «**Institut d'Audit Interne du Niger (I.I.A-Niger)**» est tenue de faire insérer au Journal Officiel de la République du Niger sa déclaration de fondation ou tous changements intervenus y relatifs dans les trente (30) jours suivant la date de réception du présent arrêté.

Ampliations :

PRN/CAB	} à.t.c.r.
PM/CAB	
SGG/JO	1
MF	1
MJ	1
MISPD/ACR/DGAPJ/DLP	1
Gouverneurs	8
Prefets	63
Archives	1
Intéressé	1
Chrono	1

